

Quittance d( )adot  
pour pierre long  
contre jean labesque

L an mil six cens septante cinq et le vingt huictiesme jour du mois  
d avril apres midy a( )mirabel en quercy regnant n(ot)re souverain  
tres crethien prince louis quatorsiesme par la grace de dieu  
roy de france et de navarre devant moy no(tai)re royal soubz(sig)ne presans  
les tesmoings bas nommes a este en sa personne jean lavesque  
codrier habittant de la presant ville lequel de gred comme  
mary et conjointe personne de anne de long a reallemant receu  
en louis d argent et autre monoye au veu de moy no(tai)re e(t)( )tesmoingz  
de pierre long m(aîtr)e cordonnier dud(it) mirabel son beau frere presant  
et acceptant scavoir est la somme de vingt livres et ce  
en desdu(cti)on du leguat fait a lad(ite) anne long par feu  
estienne long dit calhe son pere et dud(it) pierre par son  
dernier testemant rettenu par m(aîtr)e rives no(tai)re de la presant  
ville laquelle somme de vingt livres led(it) labesque promet  
tenir et fere tenir en compte sur led(it) leguat sans prejudice  
du restant laquelle mesme somme de vingt livres  
ledit lavesque a illec en mesmes especes et de( )la main a( )la( )main  
et en presance de moy d(it) no(tai)re e(t)( )tesmoingz employee au( )payement  
de pareilhe somme qu( )il devoit a jean rouchy charpentier  
du masage de charles juridi(cti)on dud(it) mirabel pour vante  
d( )un chenevier contrat rettenu par moy no(tai)re le dix septiesme  
du courant lequel rouchy illec presant a receu lad(ite) somme  
e(t)( )d( )icelle tient quitte led(it) lavesque et comme comptant payé  
et satisfait consant a( )la cancella(ti)on dud(it) contrat de vante  
en ce qu( )il porte debte e(t)( )pour le surplus que sorte son  
plain et entier effet aprouvant et ratisfiant icellui a quoy  
faire parties comme a( )chacun conserne ont obliges leurs  
biens soubmis a( )justice avec deue(s) renonsa(ti)ons necessaire  
e(t)( )l( )ont jure presans jean seguy marchand de la presant  
ville et anthoine gibelot mar(chan)d de la juridi(cti)on de cos  
soubz(sig)nes parties ont dit ne scavoir e(t)( )moy

Seguy, presant                      Gibelot

Quercy, not. royal

—

(c) jchr